

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions internationales de solutions futures Vision RBC (série F). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) par téléphone au 1 800 668-FOND (3663) ou visitez le site www.rbcgam.com/documentsreglementaires.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	RBF986	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Date de création de la série :	23 avril 2026	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale du fonds le 30 juin 2026 :	s. o.*	Sous-conseiller :	RBC Global Asset Management (UK) Limited RBC Global Asset Management (Asia) Limited
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o.*	Distributions :	Annuelle (en décembre); réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de nous aviser de vous les verser en espèces.
Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'aucune parts de série F n'avait été émise en date 30 juin 2026.		Placement minimal :	Plac. initial de 500 \$, plac. additionnel de 25 \$

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord qui respectent certains thèmes de durabilité, mais exclut les titres d'émetteurs qui sont associés à certains produits et incidents ayant des incidences négatives en matière d'environnement, de facteurs sociaux et de gouvernance (ESG). Les thèmes de durabilité comprennent des considérations environnementales, la qualité de vie et une économie résiliente.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 30 juin 2026. Les placements du fonds varieront.

Les 10 principaux titres (30 juin 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Répartition des placements (30 juin 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de RBC GMA. De façon générale, le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement des parts de série F du fonds depuis la date de sa création. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds. Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'aucune parts de cette série n'a encore été émise.

Rendements annuels

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'aucune parts de série F n'avait été émise en date du 30 juin 2026.

Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'aucune parts de série F n'avait été émise en date du 30 juin 2026.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'aucune parts de série F n'avait été émise en date du 30 juin 2026.

À qui le fonds est-il destiné ?**Le fonds s'adresse aux épargnants :**

- qui recherchent des émetteurs dont les entreprises, les opérations et/ou les activités respectent les thèmes de durabilité relatifs aux considérations environnementales, à la qualité de vie ou à une économie résiliente à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- qui souhaitent limiter l'exposition aux émetteurs dont les activités touchent certains produits et causent certains incidents ayant des répercussions négatives en matière d'ESG
- qui recherchent un potentiel de croissance à long terme
- qui prévoient détenir leur placement à long terme

Un mot sur la fiscalité

De façon générale, vous devrez inclure dans votre revenu imposable les gains que vous tirez d'un fonds dont les parts ne sont pas détenues dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales qui s'appliquent à votre situation et au fonds.

Sachez que si vous détenez vos parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série F du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série F ne sont pas assorties de frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition à l'achat, à la vente ou au transfert de parts.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (frais d'administration, autres frais du fonds et taxes et impôts) et des frais d'opérations. Les frais annuels de gestion de la série totalisent 0,75 % et les frais d'administration totalisent 0,15 % de la valeur de la série. Puisqu'aucune parts de série F n'avait été émise en date du 30 juin 2026, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Plus de renseignements sur la commission de suivi

Les parts de série F ne sont pas assorties de commissions de suivi.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention, à la vente, au transfert ou à la reclassification de parts du fonds.

Frais

Frais de négociation à court terme

Ce que vous payez

Vous payez 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les sept jours civils suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.

Frais applicables aux régimes enregistrés

Des frais peuvent être payables à votre représentant ou à sa société si vous transférez un placement détenu dans un régime enregistré à une autre institution financière. Aucuns de ces frais ne nous sont payés.

Frais de consultation et/ou autres frais de services

Les parts de Série F sont offertes aux épargnants qui ont des comptes à commission ou des comptes d'exécution d'ordres seulement auprès des sociétés de leurs représentants. Les épargnants pourraient devoir payer directement à la société de leur représentant une rémunération en contrepartie de l'achat ou de la vente de parts, de conseils en placement et/ou d'autres services.

Et si je change d'idée ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

1 800 668-FOND (3663)
www.rbcgam.com/fr/ca/about-us/contact-us

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilières.ca.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2026